REGLEMENT DU JEU
«Test huile sèche visage rénovatrice à l'huile d'onagre »

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par LaSCAD, société en nom collectif au capital de 18 000 euros, dont le siège social est sis 7, rue Touzet-Gaillard – 93400 à Saint-Ouen, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 319 472 775, agissant pour sa marque "Mixa".

Tout jeu ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci. Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions d'utilisation du Site.

ARTICLE 1 : ACCES AU SITE DEFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes:

« **Jeu** » : le présent jeu en ligne intitulé « **Test huile sèche visage rénovatrice à l'huile d'onagre** »

«Participant » ou **« vous »** : personne remplissant les conditions de l'article 3 et qui participe au Jeu ;

« Site » : site web accessible à l'adresse URL suivante : http://www.mixa.fr/

« Organisateur » ou **« Société organisatrice »** ou **« nous »** : la société LaSCAD.

ARTICLE 2 : DUREE

Le Jeu se déroulera du 24 mars 2014 au 24 avril 2014 inclus (ci-après la « Durée »). Il est entendu que nous pourrons reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via le Site.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu, gratuit et sans obligation d'achat ou de paiement quelconque, est ouvert aux personnes majeures d'au moins 18 ans et résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) ainsi qu'aux mineurs ayant obtenu l'accord préalable de leurs parents, les autorisant expressément à participer au Jeu (nous pourrons vous demander de nous faire parvenir une photocopie de votre carte d'identité à titre de justificatif).

Les membres du personnel de l'Organisateur, les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal), ne sont pas autorisés à participer au Jeu.

La participation au Jeu s'effectue uniquement via le Site.

Votre participation ne sera effective qu'à condition que les étapes suivantes aient été complétées pendant la Durée :

- Se rendre sur le Site et cliquer sur l'onglet dédié au Jeu ;
- Remplir le formulaire de participation incluant vos nom, prénom, date de naissance, adresse courriel
- Accepter le règlement et cliquer sur « Validez » ;
- Vous saurez immédiatement si vous avez gagné ou non. Si ce n'est pas le cas, vous aurez la possibilité de rejouer, dans la limite d'une participation par jour.
- Remplir le formulaire incluant vos nom, prénom, adresse postale complète, adresse courriel et numéro de téléphone pour recevoir le gain.

Vous vous engagez à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à votre disposition, en

sachant que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. Il en ira de même en cas de multi-inscriptions. Vous reconnaissez que les données que vous nous communiquez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information sont exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données.

Vous vous abstiendrez de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Nous avons mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au jeu.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU

Les « instants gagnants » sont déterminés à l'avance, de façon aléatoire.

Il y aura 1000 instants gagnants pendant la Durée.

Chaque gagnant sera le Participant qui, au moment correspondant à un des instants gagnants, se connectera au Site et participera au Jeu.
Si aucun Participant ne s'inscrit au moment d'un « instant gagnant », le gagnant sera le premier participant après « l'instant gagnant » écoulé.

Chaque gagnant obtiendra le lot suivant : 1 huile sèche visage rénovatrice à l'huile d'onagre de Mixa, d'une valeur unitaire de 8.90 euros TTC.

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Il est entendu que nous nous réservons la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

Le gagnant sera informé de son succès à l'adresse e-mail qu'il a renseignée lors de son inscription.

Nous ne serons pas tenus d'attribuer le lot (i) si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou (ii) n'a pas répondu au mail de confirmation dans les 30 jours en y indiquant ses nom et adresse postale ou (iii) ne s'est pas conformé au présent règlement.

Le gagnant recevra son lot dans un délai de quarante-deux (42) jours à compter de la réception du courrier électronique de confirmation et selon les conditions de la poste.

ARTICLE 5 : TEMOIGNAGE ET CREATIONS

Vous pourrez être invité à remplir un questionnaire afin de nous témoigner vos impressions sur le Jeu et/ou le lot attribué. Dans ce cas, vous nous autorisez gratuitement à reproduire, représenter, modifier, adapter (notamment traduire), transférer et distribuer le témoignage que vous nous aurez communiqué. Cette autorisation est valable un an à compter de l'enregistrement de votre témoignage via le Site, pour le monde entier et pour tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.).

Par ailleurs, dans le cas où vous auriez élaboré des créations dans le cadre du Jeu, vous nous autorisez gratuitement à reproduire, représenter, modifier, adapter, transférer et distribuer ces créations. Cette autorisation est valable un an à compter du transfert des créations sur le Site, pour le monde entier et pour tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.).

ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier électronique, accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité ou de votre passeport, à l'adresse suivante : LASCAD 7 rue Touzet 93400 SAINT OUEN-France

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu votre accord préalable via la case à cocher présente sur le formulaire d'inscription au Jeu. Par ailleurs, et si vous l'avez autorisé en cochant la case à cet effet, nous pourrons être amenés à transférer vos données personnelles à nos partenaires.

Enfin, si vous faites partie des gagnants, vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur le Site votre nom, prénom et éventuellement votre photo pendant une durée d'un an.

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Nous nous engageons à vous rembourser, si vous en faites la demande, les frais engagés pour vous connecter au Site et participer au Jeu et ce dans la limite de 3 minutes de connexion par foyer fiscal, soit la somme de 0.11 euro pour la première minute, et 0.02 euros pour les 2 minutes suivantes. Toute connexion s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (par câble, ADSL, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. La demande de remboursement devra remplir les conditions suivantes :

- Nous être envoyée par écrit à l'adresse postale mentionnée au deuxième paragraphe de l'article 10 au plus tard un mois après la fin du Jeu (le cachet de la poste faisant foi) ;
- indiquer votre nom, prénom et adresse postale personnelle ;
- joindre la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel vous êtes abonné, faisant apparaître la date et l'heure de votre connexion au Site et de participation au Jeu, ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Tous frais de timbres que vous aurez engagés afin de nous adresser des demandes relatives à l'une quelconque des dispositions du présent règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur (base 20 g), sur simple demande. Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur une base forfaitaire de 20 centimes d'euro, sur simple demande.

Les remboursements seront effectués par chèque ou par virement bancaire, selon notre choix, adressés dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement par rapport aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription.

Les frais dont le remboursement n'a pas été prévu par le présent règlement resteront à votre charge.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

Nous ne pourrons être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu. Dans de telles circonstances, nous en informerons les Participants via le Site.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou règlementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le Site et sera déposée auprès d'un huissier identifié à l'article 10.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

ARTICLE 10 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement complet est déposé auprès de l'étude de la SELARL PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris.

Ce règlement peut être consulté sur le Site pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu auprès de la Société Organisatrice, à l'adresse postale suivante :

Mixa internet Test huile sèche visage à l'huile d'onagre - LASCAD
7 rue Touzet
93400 SAINT OUEN
France.

***